

Tignes, le 01 octobre 2025

Cher(e) Ami (e),

Afin de préparer au mieux l'organisation de la saison 2024-2025, je te remercie de bien vouloir me retourner le document joint afin de confirmer les conditions dans lesquelles tu interviendras au sein de l'ESF de Tignes le Lac.

Je te rappelle au préalable que ton inscription en tant que moniteur à l'ESF de Tignes le Lac implique de ta part :

- L'acceptation et le respect du protocole d'accord entre la Mairie, la STGM et les Ecoles de Ski
- Le respect de la charte ESF
- Le respect de la convention entre les moniteurs
- La déclaration comme éducateur sportif auprès de la DDCSPP de la Savoie
- Satisfaire aux obligations légales imposées aux travailleurs indépendants (URSSAF, Assurance maladie et Assurance Vieillesse)

Les documents dûment complétés et signés doivent m'être retournés avant le 20 octobre 2024.

Dans l'attente de ta réponse,

Salutations sportives

Le directeur de l'ESF

Sébastien Huck

  
**ESF TIGNES LE LAC**  
«LE PALAFOUR»  
B.P. 2  
73321 TIGNES CEDEX

**Document n°1****Adhésion à l'ESF de Tignes le Lac – 2025-2026**

Je soussigné(e) ..... m'engage à m'inscrire pour la saison 2025 - 2026 en tant que moniteur (monitrice) de ski dans la catégorie :

- Moniteur titulaire saison
- Moniteur diplômé non titulaire saison
- Moniteur diplômé occasionnel renfort vacances
- Moniteur pacte intergénérationnel
- Stagiaire saison
- Stagiaire occasionnel renfort vacances
- Section locale
- Je ne souhaite plus être inscrit à l'ESF de Tignes le Lac.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

---

**Document n°2**

**Adhésion 2025- 2026**  
**Club Esf/ moniteurs permanents Brévières-Boisses**

**Moniteurs Club ESF :**

Enseigner le ski et animer les enfants de la station tous les samedis après-midi et 3 semaines en demi-journée pendant les vacances scolaires.

Les moniteurs souhaitant s'occuper du Club ESF pour la saison, doivent faire parvenir leur candidature écrite avant le 25 octobre 2025.

Chaque demande est soumise à la validation du comité de gestion.

**Moniteurs permanents ESF Tignes les Brévières / ESF Tignes 1800 :**

Ce choix permet d'avoir la priorité sur les cours de ski aux Boisses et aux Brévières. Seul les moniteurs titulaires ou diplômés saison peuvent soumettre leurs candidatures.

Ainsi, les moniteurs souhaitant être affectés aux Brévières et à 1800 à la saison doivent faire parvenir leur candidature écrite avant le 25 octobre 2025.

Chaque demande est soumise à la validation du comité de gestion.

**Assemblée Générale de début de saison**

Semaine 50 (entre le 09/12/2025 et le 14/12/2025)